QUALITÉ DE VIE

Des travaux pour donner plus de place au vélo

Publié le 07 novembre 2020

La Métropole de Lyon et le Sigerly, en accord avec la Ville, interviennent sur différents endroits de la commune pour des travaux de voirie. Ils permettront d'améliorer la circulation en sécurisant les trajets, de donner plus de place au vélo, d'enfouir les réseaux aériens afin de dissimuler les câbles disgracieux ou encore préserver la qualité de l'eau en remplaçant des canalisations anciennes.

Donner plus de place au vélo

Dans le cadre d'une remise à niveau de la voirie, la Métropole de Lyon a proposé à la Ville de réaliser des aménagements cyclables sur deux voies de la commune : avenue Paul Santy et rue Joseph Rimaud. Le traçage est en cours de réalisation.

Soyez prudent et respectez ce nouveau système de partage de la chaussée entre véhicules et vélos.

Afin de conserver les places de stationnement et le double sens pour les véhicules, c'est le principe d'une chaussée à voie centrale banalisée qui a été retenu.

Le nouvel aménagement

· Le stationnement est conservé comme existant

· La partie centrale de la voie est une chaussée étroite sans marquage central permettant la circulation des véhicules dans les deux sens.

· La chaussée centrale est bordée par deux zones (rives) sur lesquelles circulent les vélos.

Le traçage en cours avenue Paul Santy.

Comment circuler sur une chaussée à voie centrale banalisée ?

Le principe de la chaussée à voie centrale banalisée est de partager la voirie en bonne intelligence et de réduire la vitesse des voitures.

La voie centrale est trop étroite pour que les véhicules puissent se croiser. Donc lorsque deux véhicules arrivent en sens contraire, ils doivent ralentir, se déporter légèrement sur la rive pour se croiser, avant de se repositionner sur la voie centrale.

En présence d'un vélo, la voiture attend derrière le cycliste, avant de reprendre sa place.

D'autres travaux

Consulter le tract travaux pour en savoir + sur :

- l'avancement des travaux avenue de Veyssière

- ceux prévus avenue Guy de Collongue

MAIRIE D'ÉCULLY
1 place de la Libération
CS 80212
69134 écully Cedex

HORAIRES :
Lun - Ven : 8h30 > 12h - 13h30 > 17h
Samedi : 8h30 > 12h

Etat-civil-affaires générales : même horaires sauf lundi : journée continue de 10h à 17h

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout accepter

Personnaliser